

L'ENTRAIN

Riche de notre passé,

pour créer l'avenir



Participation au journal:

Solange Perreault
Monique Sévigny
Jean Boudreault
Angèle Thouin
Marie-Hélène Riopel
Sylvie Perreault, responsable

Si le cœur vous en dit, vous pouvez vous joindre à notre équipe en tout temps en contactant la responsable. Il y a de la place pour de nouvelles chroniques.

.....

*Sachez qu'il est possible pour les anciens **résidents de La Reine** de connaître ce qui se passe chez-nous!!! Il suffit de vous abonner au coût de 40 \$ par année. Faites alors parvenir votre chèque libellé à la Municipalité de La Reine, 1, 3^e ave ouest, La Reine, J0Z 2L0. N'oubliez pas d'y inscrire votre adresse au complet. À tous les mois, vous recevrez votre journal **l'Entrain**.*

.....

Tous ceux et celles qui ont des choses à faire paraître dans le journal, annonces ou articles pouvant intéresser la population, vous n'avez qu'à les déposer au bureau municipal, ou me les faire parvenir par courriel: sylvie.perr@tlb.sympatico.ca, avant le 15 de chaque mois. Plus la participation est grande, plus le journal est intéressant!

.....

*Votre journal est maintenant disponible sur le site internet de votre municipalité : **lareine.ao.ca** onglet "la municipalité" dans la marge gauche, journal local.*

MOT DE LA RESPONSABLE...

Vol. 24 # 4
Avril 2024

Bonjour,

Plusieurs projets sont en cours de réalisation : Le projet Fonds des infrastructures locales qui nous a permis d'acquérir un lave-vaisselle commercial, différents accessoires de cuisine et un réfrigérateur neuf. Le projet Nouveaux Horizons qui nous procurera une chaise élévatrice neuve ainsi qu'une rampe d'accès permanente dans le centre communautaire. Un projet structurant de la MCR qui nous permettra d'avoir un abri multi-usage au parc, qui remplacera le bar actuel qui est désuet et qui se réalisera à l'été avec l'aide au Club Optimiste.

Vous avez des idées pour de nouveau projet, n'hésitez pas à nous les communiquer, nous sommes toujours à l'affût des offres de financement disponible.

Sylvie Perreault

Prochain journal le 22 mai 2024, merci de me faire parvenir vos articles pour le 20 mai.

Bonne fête ! MAI

Jean-françois Perreault	4 mai	Jeannot Dupuis	18 mai
Michel Dulong	7 mai	Louis-Gabriel Royer	21 mai
Gino Charrois	10 mai	Maxime Charrois	30 mai
Mario Bernard	10 mai	Jeanne d'Arc Caron	31 mai

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 11 MARS 2024

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2. 24-03-35: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2024 à 19h00;**
- 4. Voirie**
 - Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
 - Prévoir les travaux voirie locale pour les PPA et TECQ2019+2024
- 5. Rapport des activités du maire, des conseillers, DG ou DGA;**
- 6. Correspondance;**
 - 1) Conseil en bref
 - 2) Groupe auto-gestion des soins
 - 3) Somavrac
 - 4) Recrue printanière
 - 5) Programme autorisation récolter certains volumes de bois
 - 6) Organisme Action Patrimoine
- 7. Présentation des comptes à payer;**
- 8. Diverses résolutions:**
 - 1) Achat de disque dure 4TB
 - 2) Achat logiciel CIM – réseau
 - 3) Mai mois de l'arbre et des forêts
 - 4) Refinancement STEFE d'un montant de 594 900 \$ relatif à un emprunt échéant le 13 mai 2024.
 - 5) Recyc-Québec – transmission de données 2023 de la collecte sélective des matières recyclables – volet Reddition de compte et mandataire externe.
 - 6) Démarche de gestion des actifs municipaux
 - 7) Déclaration de compétence dans le domaine des matières résiduelles à la MRC d'Abitibi-Ouest
 - 8) Demande de modification aux prolongations de délai accordées en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
 - 9) Pont P-0227
 - 10) Inscription a une formation offerte ADMQ Renseignements personnels et rôle des principaux acteurs du milieu 385\$
 - 11) Inscription de l'inspecteur municipal formation COMBEQ 436.91/14
 - 12) Budget révisé OMH 1 mars 2024
 - 13) Fond de mise en valeur lots intramunicipaux
 - 14) Appui journée de visibilité lesbienne
 - 15) Abats poussières
- 9. Période de questions (de 20h à 20h30);**
- 10. Rapport de Projet de Développement (DGA)**
- 11. Varia : Sujet Divers**
 - 1) Sécurité civile
- 12. Clôture de la séance. Il est ___ h ___**

3. **24-03-36 :** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**
5 FÉVRIER 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 février 2024.

4. **VOIRIE**

- Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
- Prévoir les travaux voirie locale pour les PPA et TECQ2019+2024

5. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE, DES CONSEILLERS, DG OU DGA;**

6. **CORRESPONDANCES**

- 1) Conseil en bref
- 2) Groupe auto-gestion des soins
- 3) Somavrac
- 4) Recrue printanière
- 5) Programme autorisation récolter certains volumes de bois
- 6) Organisme Action Patrimoine

7. **24-03-37 :** **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour février 2024 de 19 782.52\$ et mars 2024 pour 1 0683.08\$ au montant de **30 465.60\$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques manuels de janvier et février 2024 au montant de **2 490.48\$**
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et aux élus, en février 2024 pour un montant de **13 823.71\$** et les DAS provinciales et fédérales; remises de janv. 2024 payées en février 2024 pour **4 896.97\$**.
- Soit : le grand total des dépenses pour février 2024 pour **51 676.76\$**

8. **DIVERSES RÉOLUTIONS**

1) **24-03-38 :** **Achat de disque dure 4TB**

Il est proposé et résolu à l'unanimité, que la directrice générale achète un disque dur 4TB pour les copies de sécurité.

2) **24-03-39 : Achat logiciel CIM – réseau**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la directrice générale puisse demander à CIA Informatique pour mettre en réseau les deux ordinateurs de travail pour faire fonctionner son propre CIM.

3) **24-03-40 : Mai, moi de l'arbre et des forêts**

Il est proposé et résolu à l'unanimité, que l'on mandate Mme Stéphanie Perreault pour planifier le projet, aller chercher les petits arbres à Guyenne et faire la distribution comme par les années passées et lui payer ces frais de km et 5 heures.

4) **24-03-41 : Refinancement dette PRIMEAU- STEFE échéant le 13 mai 2024**

ATTENDU QUE le financement du PRIMEAU arrive à l'échéance le 13 mai 2024;

ATTENDU QUE le refinancement sera de 594 900\$;

Il est proposé et résolu à l'unanimité, de mandater la directrice de faire la demande de refinancement sur le PGAMR section STEFE le plus tôt possible pour que ce soit mis sur le site SEAO et ainsi avoir des offres de financement par une ou des institutions financières avant l'échéance.

5) **24-03-42 : Recyc-Québec – Transmission des données 2023 de la collecte des matières recyclables- volet Reddition de compte et mandataire externe**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transmettre avant le 30 juin 2024 la déclaration « *Cout net de la collecte sélective des matières recyclables* » ainsi que l'annexe pour laquelle la Municipalité de La Reine a compétence en matière de collecte sélective de matières recyclables pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine mandate le vérificateur externe Raymond Chabot Grand Thornton Inc. pour présenter dans le délai signifié pour le dépôt de la reddition de compte, l'annexe signé et dûment complété ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à transmettre avant le 30 juin 2024 les données sur le portail GMR, conformément aux objectifs du Programme de Recyc-Québec.

6) **24-03-43 : Démarches de gestion des actifs municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Reine reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Reine a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité du conseil que la Municipalité de La Reine s'engage à **ÉLABORER** et **METTRE EN OEUVRE** un PGA en eau, en eaux usées et eaux pluviales afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

TRANSMETTRE, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2025 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

7) **24-03-44 : Déclaration de compétence dans le domaine des matières résiduelle à la MRC d'Abitibi-Ouest**

CONSIDÉRANT la réception, par poste recommandée, de la résolution numéro 24-62 de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest en date du 28 février 2024 déclarant son intention de déclarer compétence conformément à l'article 678.0.2.2 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal la municipalité locale doit, dans les 60 jours de la réception de la résolution de la municipalité régionale de comté, identifier tout fonctionnaire ou employé qui consacre son temps de travail et dont les services ne seront plus requis pour le motif que la municipalité perd la compétence en cette matière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal la municipalité locale doit, dans les 60 jours de la réception de la résolution de la municipalité régionale de comté, identifier tout équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la municipalité perd la compétence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.9 du Code municipal, une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième aliéna de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER que la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest adopte un règlement conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal, déclarant sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire en matière de transport collectif;

DE CONFIRMER qu'aucun fonctionnaire ou employé n'est affecté par la perte de compétence relativement au transport collectif conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

DE CONFIRMER qu'aucun équipement ou matériel ne deviendra inutile à la suite de cette perte de compétence conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

DE FAIRE PARVENIR une copie conforme de la présente résolution à la MRC d'Abitibi-Ouest conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal.

8) **24-03-45 : Demande de modification aux prolongations de délai accordées en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 16, modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions*, a été sanctionné le 1^{er} juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi a introduit un mécanisme de suspension temporaire des avis de conformité pour les municipalités en défaut d'effectuer les modifications de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC depuis le 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de prolongation des délais du MAMH mentionne que le délai additionnel maximal possible pour une modification ayant pour objectif d'assurer la concordance au SADR est jusqu'à la moitié du délai prévu par la LAU;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest viennent de débiter ou n'ont pas amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme faute de professionnels disponibles;

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement en région comme l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption;

Il est proposé et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au MAMH une modification à la Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'accorder ou prolonger le délai additionnel maximal possible en fonction du plan de travail et de l'échéancier soumis par la municipalité;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à l'ensemble des MRC du Québec, à la FQM et à l'UMQ.

9) **Pont P-0227**

Les élus ont été informé que le Pont P-00227 a été fermé par le ministère des transports.

10) **24-03-46 : Inscription formation ADMQ**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter que la directrice générale s'inscrive au colloque de formation de l'ADMQ au montant de 385\$

11) **24-03-47 : Inscription inspecteur municipal Formation COMBEQ**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'inspecteur municipale s'inscrive à la formation COMBEQ 2024 au montant de 436-91\$ divisé en 14 municipalités.

12) **24-03-48 : Budget révisé OMH 1 mars 2024**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le budget révisé 2024 remis le 1 mars 2024.

13) **Fond de mise en valeur lots intramunicipaux**

Ce point a été reporté à une prochaine réunion

14) **24-03-49 : Appui journée de visibilité lesbienne**

ATTENDU QUE le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- Mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non-binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement ;
- Souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- Combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

ATTENDU QUE la municipalité de La Reine est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie.

ATTENDU QUE la municipalité de La Reine a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la Ville.

IL EST RÉSOLU, en conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'appuyer cette journée de visibilité Lesbienne.

QUE la municipalité de la municipalité de La Reine, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminées.

15) **24-03-50 : Soumission Abat poussière 2024**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale d'aller en appel d'offre pour l'abat poussière 2024 qui sera du calcium liquide pour la même quantité que l'an passé.

9. Période de questions

10. Rapport de projet de développement (DGA)

11. VARIA : Sujet Divers;

16) 24-03-51: Sécurité Civile

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mandater Mme Fanny Dupras, M. Réal East ainsi que la directrice générale iront à la formation organisée par la sécurité civile le 3 avril 2024.

17) 24-03-52 : AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Réal East qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour présentation, dépôt et adoption dudit règlement no. 257 Refinancement pour un Règlement d'emprunt sur « mis aux normes de l'eau potable »

24-03-53 : CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE Il est 20h25

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

LUNDI	FERMÉ
MARDI	10H30 À 12H00 13H00 À 16H00
MERCREDI	10H30 À 12H00 13H00 À 16H00
JEUDI	9H00 À 12H00 13H00 À 16H00
VENDREDI	FERMÉ

En cas d'urgence, veuillez contacter Jonathan Branconnier au 819-301-3706 ou Lise Bégin au 819-301-0804

OFFRE D'EMPLOI POUR L'ÉTÉ 2024

La municipalité de La Reine est à la recherche d'une personne pour tondre la pelouse sur les terrains municipaux

Tâches à effectuer : Tondre la pelouse avec tracteur
Passer le fouet lorsque nécessaire
Autres tâches, selon besoin

Prérequis : Âgé.e de 14 ans et plus
Être autonome et débrouillard

Horaire : Lorsque nécessaire (environ 20hres semaine)

Début de l'emploi : Mai 2024

Salaire : 15,75\$/heure

Veillez faire parvenir votre candidature avant le 2 mai à Lise Bégin
819-947-5271 :

Lareine@mrcao.qc.ca





Municipalité
de La Reine

OFFRE D'EMPLOI

Chargé.e de projet et d'urbanisme

Description de l'offre d'emploi

Sous l'autorité de la directrice générale, la personne recherchée aura comme principales responsabilités :

Concevoir et coordonner toutes les étapes de réalisation de projets : analyse des besoins, demandes d'aide financière, appels d'offres, budgets, suivis, calendriers et échéanciers, comptes-rendus, etc.

- Travailler en équipe avec les différents services et le conseil municipal
- Faire le lien et coordonner les intervenants au projet
- Participer aux réunions de conseil
- Faire le lien entre l'inspecteur municipal et les citoyens dans leur différente demande de rénovation/construction
- Exécuter toutes autres tâches demandées par la direction

Profil recherché – qualifications et aptitude

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou tout autre expérience
- Être en mesure de gérer plusieurs projets de façon simultanée et avoir une bonne gestion du stress
- Faire preuve d'autonomie, de rigueur, de leadership, d'un bon sens de l'organisation, d'un excellent esprit d'équipe et du sens des responsabilités, de flexibilité et d'une bonne capacité d'adaptation
- Capacité de communication à la fois écrite et orales
- Expérience dans le monde municipal (un atout)

Conditions

Entrée en poste : dès que possible

Horaire de travail : Environ 15 hres/semaine ou selon besoin

Rémunération : à discuter, selon l'expérience

Fais parvenir ton curriculum vitae au plus tard le 2 mai à : Municipalité de La Reine, à l'attention de Lise Bégin, 1 – 3^e Avenue Ouest, La Reine, QC J0Z 2L0

Courriel : lareine@mrcao.qc.ca



MUNICIPALITÉ DE LA REINE

1, 3^e avenue Ouest
La Reine (Québec) J0Z 2L0
Tél: 819-947-5271 Téléc.: 819-947-5271
Courriel: lareine@mrcao.qc.ca

À VENDRE

La municipalité désire vendre le bois de pont en surplus qui a été enlevé du pont cet hiver.

Vous pouvez voir ce qui est disponible dans la cour du garage municipal.

Nous avons une semaine complète prévu pour que vous puissiez le procurer.

- Semaine du 29 avril au 3 mai, entre 9h00 et 15h00
- Vendu au paquet complet seulement, entre 20\$ et 50\$ le paquet.
- Deux paquets maximum par adresse

Aucune réservation à l'avance, vous devez vous présenter au garage dans la semaine du 29 avril au 3 mai, entre 9h00 et 15h00.

La municipalité se réserve les 4x8 et 8x8 pour son utilisation.



Municipalité
de La Reine

5 à 7

Merci et Bienvenue!

La municipalité vous invite à une rencontre pour souligner l'effort bénévole de plusieurs citoyens de la municipalité et à également faire les présentations entre nos nouveaux arrivants et les différents organismes de notre milieu.

Bouchées et consommations seront offertes

Quand : le vendredi 26 avril à 17h00

Où : Centre communautaire de La Reine

Le conseil a bien hâte de vous rencontrer!



Municipalité
de La Reine

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

JEUDI 6 JUIN 2024

À la demande générale, il y aura collecte des encombrants le jeudi 6 juin 2024.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

Les matières acceptées sont les **gros objets d'origine résidentielle** qui :

- Sont trop gros pour en disposer via le **bac vert** ou le **bac bleu**;
- **N'entrent pas** dans le coffre d'une voiture pour être transporté à l'écocentre;
- Ne **font pas partie** de la liste des matières refusées.

Bien disposer le matériel en 5 paquets :

- 1 : Bois (meuble en bois, branches attachées en paquet) matériaux de construction strictement interdit
- 2 : Métal (vélo, balançoire, air climatisé, tout autre objet métallique)
- 3 : Électroménager (poêle, frigidaire, laveuse, sècheuse, machine à eau, téléviseur)
- 4 : Pneu (pneu plus petit que 48" démontés de la jante)
- 5 : Autres encombrants

TOUT PAQUET JUGÉ INAPPROPRIÉ NE SERA PAS RAMASSÉ

MATIÈRES REFUSÉES :

- Résidus de construction, rénovation, démolition
Ex. : bois, gypse, bardeau d'asphalte, etc.
- Résidus domestiques dangereux
Ex. : peinture, huiles usées et filtres, solvants, etc.
- Matériel électronique
Ex. : écran, ordinateur, imprimante, lecteur DVD, etc.
- Pneu monté sur jante
- Pneu d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- Plastique d'ensilage
- Animaux morts, munition et autres

FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PHILIPPE DE LA REINE

IMPORTANT

Aux secrétaires-trésorier(es) de fabrique

Transmettre les informations aux membres de fabrique de votre paroisse.

- **Votre bilan du 31 décembre 2023, ne présente aucune écriture**
- **À votre bilan du 31 décembre 2023, des écritures sont à faire pour ajuster certains postes**

Si nécessaire, nous joignons à la présente **les régularisations à apporter** à votre bilan avant de produire: -la déclaration des renseignements **Agence du revenu du Canada (T3010)**

-la déclaration des renseignements de **Revenu Québec (TP-985.22)**

Ces documents doivent être produit **AVANT LE 30 JUIN 2024**.

Nous attendons une copie de votre bilan et états des revenus et dépenses corrigés (s'il y a lieu), dûment signé par le/la président(e) et le/la secrétaire, avec le sceau de votre fabrique. Cette copie nous sert à préparer notre rapport à l'AECQ (l'Assemblée des Évêques Catholiques du Québec) duquel une partie de la cotisation du Diocèse est déterminée.

Nous vous remercions de votre bonne collaboration dans la production de votre rapport annuel.

L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN D'AMOS

Vérifier par

Jacynthe Blais

Date : 7 mars 2024

FABRIQUE DE LA REINE
 État des résultats de la période 12
 du 1 décembre 1923 au 31 décembre 1923
 Cumulatif

	Solde/Période	Solde/Année	% Année
Ventes :			
Revenus - Dîme	\$ 650.00	\$ 1 665.00	10.26
Revenus de dons	1 500.00	1 583.94	9.76
Revenus - Quêtes dominicales	523.05	3 950.90	24.34
Revenus (funérailles)	0.00	0.00	0.00
annulé	0.00	0.00	0.00
Revenus - Intérêts	0.00	288.66	1.78
Revenus prions en église	42.00	439.55	2.71
Revenus autres (casuel baptême- rameaux- registres)	15.00	989.00	6.09
Revenus-organisations	210.00	5 466.00	33.67
Quêtes spéciales	0.00	0.00	0.00
Location de terrain et terres	0.00	1 500.00	9.24
Revenus de dons pour aménagement chapelle	0.00	0.00	0.00
Autres revenus (messes)	10.00	350.00	2.16
Total des ventes	\$ 2 950.05	\$ 16 233.05	100.00
Bénéfice brut (perte brute)	\$ 2 950.05	\$ 16 233.05	100.00
Frais d'exploitation :			
Achat de prions en église	\$ 0.00	\$ 247.50	1.52
Achat de rameaux	0.00	68.87	0.42
Achat de lampions et cierges	0.00	140.30	0.86
Achats pour activités et organisations	0.00	14.95	0.09
Achats pour la pastorale	0.00	0.00	0.00
Salaires et avantages sociaux	219.37	2 632.44	16.22
Cadeaux de Noel	0.00	0.00	0.00
Frais de déplacements	80.04	133.41	0.82
Sous-traitance (creusage etc)	0.00	0.00	0.00
Régime de retraite	0.00	50.00	0.31
CSST	0.00	74.98	0.46
Frais de chorale	0.00	0.00	0.00
Frais de célébration pour funérailles	0.00	0.00	0.00
Frais de repas	0.00	0.00	0.00
Assurances	142.97	1 977.80	12.18
Carburant - chauffage	0.00	0.00	0.00
Entretien et réparation	50.00	283.87	1.75
Entretien tracteur	0.00	0.00	0.00
Electricité	93.35	597.81	3.68
Electricité Chapelle	439.54	1 966.65	12.12
Contribution diocésaine	89.24	1 070.00	6.59
Taxes et permis	0.00	38.00	0.23
Taxes non récupérées année courante	103.60	249.31	1.54
Location de salle	50.00	92.50	0.57
Frais de poste	0.00	25.34	0.16
Papeterie et dépenses de bureau	0.00	194.62	1.20
Frais bancaires	7.45	84.40	0.52
Dépenses pour aménagement de chapelle	0.00	0.00	0.00
Intérêts non déductibles	0.00	0.00	0.00
Ecart sur calcul de quête et autre	0.00	0.00	0.00
Total des frais	1 275.56	9 942.75	61.25
Bénéfice net (perte nette)	\$ 1 674.49	\$ 6 290.30	38.75



Guy Boulanger

Par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège apostolique
Évêque d'Amos

DÉCRET

DE RÉDUCTION À UN USAGE PROFANE ET DE FERMETURE AU CULTE DE L'ÉGLISE SAINT-PHILIPPE DE LA REINE.

CONSIDÉRANT que le *Code de droit canonique* stipule, d'une part, que « les lieux sacrés perdent leur dédicace ou leur bénédiction [...] s'ils sont réduits à des usages profanes de façon permanente, soit par décret de l'Ordinaire compétent, soit de fait » (c. 1212) et, d'autre part, que « là où d'autres causes graves conseillent qu'une église ne serve plus au culte divin, l'Évêque diocésain, après avoir entendu le Conseil presbytéral, avec le consentement de ceux qui revendiquent légitimement leurs droits sur cette église et pourvu que le bien des âmes n'en subisse aucun dommage, peut la réduire à un usage profane qui ne soit pas inconvenant » (c. 1222 §2);

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les fabriques*, sanctionnée par le gouvernement du Québec le 6 août 1965, reconnaît à l'évêque d'un diocèse le pouvoir de « régler l'exercice du culte dans les églises » (Art. 4d);

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Philippe de La Reine, construite entre 1920 et 1921, a été inaugurée et bénite, le 08 février 1922, par Monseigneur Latulippe du diocèse d'Haileybury;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Philippe de La Reine a été rénovée en 1953 et bénite solennellement, le 12 juillet 1953 par Monseigneur J.-O.-V. Dudemaine, délégué de Monseigneur Desmarais;

CONSIDÉRANT que la cloche de l'église a été bénite;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Philippe de La Reine n'est plus utilisée depuis quelques années;

CONSIDÉRANT les résultats des commentaires et opinions reçues à l'assemblée d'information et de consultation des paroissiens/paroissiennes de Saint-Philippe de La Reine, le 03 avril 2022;

CONSIDÉRANT la résolution de la Fabrique de la paroisse de Saint-Philippe, en date du 21 mars 2024, de se départir de ladite église;

CONSIDÉRANT la lettre qui nous a été adressée, le 25 mars 2024, par le curé de la paroisse de Saint-Philippe de La Reine, demandant à l'évêque d'Amos la réduction à un usage profane et la fermeture au culte catholique de l'église Saint-Philippe afin de s'en départir convenablement;

CONSIDÉRANT que le Conseil pour les affaires économiques a donné son consentement pour cette aliénation, le 04 avril 2024, et que le Collège des consultants a donné son consentement le 04 avril 2024, conformément aux dispositions du *Code de droit canonique*;

EN CONSÉQUENCE, en qualité de mon autorité ordinaire, après avoir reçu l'avis favorable du Conseil presbytéral, le 04 avril 2024, je déclare, par les présentes, que l'église Saint-Philippe de La Reine sera réduite à un usage profane et fermée au culte catholique de façon permanente afin d'en disposer convenablement.

La dernière célébration eucharistique aura lieu à une date qui sera déterminée, le Saint-Sacrement a été retiré de l'église, les autels seront enlevés ou détruits et leurs reliques enterrées au cimetière paroissial. Les signes externes du culte catholique, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de l'église et qui peuvent être enlevés sans trop de difficultés, le seront en temps opportun, le tout sous la garde du curé.

Le présent décret entrera en vigueur immédiatement. Il devra être porté à la connaissance des paroissiennes et des paroissiens de Saint-Philippe, soit par insertion dans le feuillet paroissial, soit par lecture au prône, soit par affichage aux portes du lieu de culte de la paroisse. La date de publication de ce décret détermine le début de la période de dix jours pour le recours hiérarchique prévue par le canon 1734 § 2.

Donné à Amos, en trois copies originales, sous ma signature, celle du chancelier et sous le sceau du diocèse d'Amos, ce quatrième jour du mois d'avril deux mille-vingt-quatre.

Sceau



† Guy Boulanger
Évêque d'Amos



Emmanuel Manirakiza, ptre
Chancelier

FEUILLET PAROISSIAL DE LA REINE



Semaines du 21 avril au 26 mai 2024

- D. 21 avril 11hrs. (039-24) Jean-Marc Lévesque – Yolande Bonenfant
(060-21) Denise Perreault – Quête des funérailles
- D. 28 avril 11hrs. Célébration de la parole par Guylaine Phaneuf et Anne Drainville
- D. 5 mai 11hrs. (063-18) Gérard Perreault et Thérèse Pomerleau – Leurs enfants
(005-23) Fernand Sévigny- Céline Lévesque
- D. 12 mai 11hrs. Célébration de la parole par Angèle Thouin et Carole Faucher
- D. 19 mai 11hrs. (047-19) Jeannine Soulard – Quête des funérailles
(038-24) Marielle Gauthier- Le cercle des fermières de La Reine
- D. 26 mai 11hrs. Célébration de la parole par Jocelyne Gauthier et Marco Lévesque



Quête du mois de mars 2024



Quête : 373.25\$ Dîmes; 200.00\$ Intérêt : 101.25\$
Prions : 35.00\$ Revenus : 213.00\$ Revenus organisation : 1385.00\$

Le mois de mai : mois de Marie

Je vous salue Marie, pleine de grâce;
 Le Seigneur est avec vous;
 Vous êtes bénie entre toutes les femmes.
 Et Jésus le fruit de vos entrailles est béni.
 Sainte Marie, Mère de Dieu
 Priez pour nous pécheurs
 Maintenant et à l'heure de notre mort
 Amen



BONNE FÊTE DES MÈRES!

BONNE FÊTE À TOUTES LES MAMANS!

BONNES SEMAINES!



.....

REPAS COMMUNAUTAIRE POUR TOUTE LA FAMILLE!

C'est grâce au programme d'appui à l'action bénévole de notre député Mme Suzanne Blais que nous sommes en mesure de reprendre les repas communautaires mensuel à **moindre coût**.

17 avril à 17h00 : 10\$ par personne, 5 ans et plus

Pour ce dernier repas de la saison, nous vous offrons :

Soupe aux pois
Spaghetti, salade César
Dessert : à découvrir
Thé, café

Il est possible de commander des repas pour sortir, et pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer seulement, la livraison à domicile sera offerte.

Pour nous aider à mieux planifier, nous vous demandons de **réserver** auprès de Sylvie Perreault 819-301-1555 ou Angèle Thouin 819-947-6401.

SURVEILLEZ LES ANNONCES POUR NOTRE RETOUR À L'AUTOMNE

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE GRANDE PARTICIPATION!

Organisé par le Club de l'Amitié du 3^e Âge de La Reine!

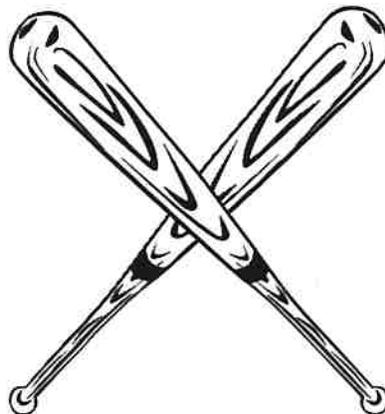




21 – 22 ET 23 JUIN

AURA LIEU LE FESTIVAL D'ÉTÉ
AVEC SON TOURNOI DE BALLE MOLLE
SERVICE DE RESTAURATION ET BAR
TOUTE LA FIN DE SEMAINE

HORAIRE COMPLÈTE DANS LE PROCHAIN
JOURNAL





BRUNCH DE LA FÊTE DES MÈRES

***Le club optimiste vous invite au brunch annuel à l'occasion
de la Fête des mères***

Date : Dimanche le 12 mai 2024

Heure : 11h30

Lieu : Centre communautaire de La Reine

Prix : Adultes : 18.00\$

Enfants : 10.00\$ - 6 à 11 ans

Gratuit – 5 ans et moins

***Si vous êtes plusieurs personnes, il est possible de faire des réservations de
tables et en plus, ça aide à la planification***

Pour informations ou pour réserver votre table :

Pierrette 819-947-5441

Nicole 819-947-5231

Joyeuse fête des mères !

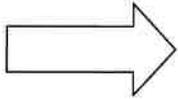
Merci de nous encourager!



Dominic Drolet, président 2023-2024



Ma biblio La Reine.



La bibliothèque sera ouverte les mardis 12 et 26 avril de 18.00 à 19.30 heures.

Le salon du livre 2024 sera à l'aréna Nicol Auto de La Sarre du 23 au 26 mai 2024 pour la 48^e édition.

Présentement du 1^{er} au 23 avril, nous avons le concours Manga à notre bibliothèque. Pour y participer, rien de plus simple, il suffit d'être abonné ou encore s'abonner à sa bibliothèque, emprunter un livre et compléter le bulletin de participation remis par les préposées au comptoir de prêt.

Bienvenue à tous!

Solange Perreault, responsable

CONCOURS MANGA

Du 1^{er} au 23 avril 2024
Dans toutes les bibliothèques de la région



12 prix à gagner
(3 mangas par prix)

2 prix régionaux
(4 mangas et 1 jeu de société par prix)

Modalités du concours disponibles à votre bibliothèque



Angliers • Amos • Arundfield • Barnabé • Béarn • Beaudry • Belcourt • Bellecombe • Berry • Cadillac • Cléry • Clerval • Cloufier • Colombourg • Destor • Duparquet • Dupuy • Évain • Fabre
Fugèreville • Guderin • Guyenne • La Corne • La Motte • La Reine • Laforce • Landrienne • La Sarre • Latulipe • Laverlochère • Lebel-sur-Quévillon • Lorrainville • Macamic • Malartic • Manneville
Martagan • Moffet • Montbeillard • Mont-Brum • Nédélec • Normetal • Notre-Dame-du-Nord • Palmariolle • Poileries • Présac • Puvionville • Rémigny • Rivière-Héva • Rollet • Rouyn-Noranda
Saint-Bruno-de-Guigues • Saint-Dominique-du-Rosaire • Saint-Eugène-de-Guigues • Sainte-Germaine-Boulé • Sainte-Gratude • Sainte-Hélène-de-Manchebourg • Senneterre • Taschereau • Val-d'Or
Val-Paradis • Val-Saint-Gilles • Villebois et Ville-Marie



Fière

de notre patrimoine!

Nous avons tenu notre réunion mercredi dernier, réunion très enrichissante, beaucoup d'échanges. C'est toujours très intéressant d'admirer les travaux de toutes sortes faits par les membres. On découvre de nouveaux talents à chaque mois.

Tu es toujours la bienvenue aux ateliers de tricot les mercredi p.m. Apporte ton projet et viens jaser.

Le temps est maintenant venu de renouveler l'abonnement à ta revue, ce qui doit être fait pour la fin juin. Cela te donne droit d'être membre. Tu es intéressée à te joindre à nous? Communique avec notre trésorière Chantal Godbout, ou tout autre membre.

Nous recueillons toujours les cartouches d'imprimante et les vieux cellulaires. Nous les faisons parvenir à Mira. Vous n'avez qu'à les apporter aux Centre.

La prochaine réunion aura lieu le 8 mai

Au programme : Cuisine : Une bonne salade

Tricot : Il fait trop chaud

Couture : Passe tes retailles

Divers : Choix libre

Bonne Fête aux membres nées en avril

Chantal Godbout 3 avril Diane Corbeil 4 avril

Ginette Jacob 13 avril Nicole Gagnon 17 avril

Angèle Thouin

Com. Communications.

12 ACTIONS POUR PROTÉGER SON HABITATION



1

Nettoyez les gouttières et le toit des débris tels que les feuilles, les aiguilles de résineux et les branches.



7

Évitez l'utilisation de **paillis d'écorce ou d'autres matériaux inflammables** dans l'aménagement paysager.



2

Fermez les espaces sous les balcons avec des matériaux ininflammables pour empêcher que des tisons puissent y pénétrer.



8

Gardez le terrain **exempt de débris**, de branches ou de feuilles mortes et tondre le gazon à une longueur maximale de 10 cm.



3

Installez un pare-étincelles ayant une ouverture maximale de 1 cm² sur la cheminée.



9

Favorisez les feuillus et évitez les conifères.



4

Choisissez des revêtements extérieurs offrant une **résistance supérieure au feu**.



10

Maintenez une distance de 3 m entre chaque conifère de la zone étendue.



5

Retirez toute matière combustible dans un rayon de 1,5 m d'un bâtiment.



11

Élaguez les conifères sur une hauteur de 2 m à partir du sol.



6

S'assurer que les **avant-toits sont fermés** et que les événements sont grillagés pour éviter l'infiltration de braises et de tisons



12

Entreposez les matières combustibles à **plus de 10 m de tout bâtiment**.

Le 10 avril 2024

M. Jaclin Bégin
Préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest et maire de Sainte-Germaine-Boulé
(Transmis par courriel)

Objet : Déploiement de *raddar* dans la MRC d'Abitibi-Ouest

Monsieur Bégin,

Nous souhaitons vous aviser qu'à partir de la semaine du 29 avril prochain, *raddar^{MC}*, la circulaire réinventée, sera déployée dans votre MRC. Pour rappel, à la suite d'un lancement réussi à Montréal au printemps dernier, nous avons annoncé en novembre 2023 la fin du Publisac, et son remplacement progressif par *raddar^{MC}*.

Nous sommes fiers de *raddar^{MC}*, une innovation marquante dans l'histoire des circulaires. Il s'agit d'un cahier qui combine les circulaires de plusieurs détaillants en un seul imprimé. Il est distribué par l'intermédiaire de Postes Canada et complété par la plateforme numérique raddar.ca qui inclut une plus vaste gamme d'offres promotionnelles.



Notre nouvelle solution a été conçue pour répondre aux besoins et attentes en évolution des consommateurs et des détaillants. La recherche démontre qu'une majorité des consommateurs continue de se fier aux circulaires papier pour planifier ses visites en magasin. Les circulaires permettent de lutter contre l'inflation avec des économies allant jusqu'à 1 500 \$ par année. En outre, les détaillants, dont de nombreux commerces locaux, comptent sur les circulaires pour attirer la clientèle en magasin face à la concurrence des géants du commerce électronique.



Fruit d'une démarche d'éco-conception, *raddar^{MC}* réduit la quantité de papier utilisée de près de 60 %. Il est recyclable et participe à l'économie circulaire du papier. En amont, aucun arbre n'est coupé pour fabriquer le papier-journal utilisé pour *raddar^{MC}*, car il est fabriqué à partir de copeaux de bois, résidus des scieries. En aval, le papier récupéré est recyclé et valorisé en nouveaux produits comme des contenants pour les œufs, des porte-gobelets en pâte moulée ainsi que des boîtes de carton plat comme des boîtes de céréales. Les consommateurs qui souhaitent ne pas le recevoir peuvent s'inscrire à cette fin auprès de Postes Canada.

Plus de précision sur le déploiement dans votre MRC est disponible sur notre [carte interactive](#). Nous vous saurions gré de partager cette communication avec les mairesses ou maires des municipalités de votre MRC.

Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez communiquer avec ma collègue Nora Labbe (nora.labbe@tc.tc, C : (514) 451-8434)

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Brayley
Vice-président principal, TC Imprimeries Transcontinental



Science citoyenne en Abitibi-Témiscamingue

Avez-vous vu des grenouilles, des salamandres, des couleuvres ou des tortues ?

Le Québec compte 36 espèces indigènes d'amphibiens et de reptiles (herpétofaune). Ces espèces comprennent un crapaud, des grenouilles, des rainettes, des salamandres, des couleuvres et des tortues. Fait intéressant, la limite de répartition de plusieurs de ces espèces se situe en Abitibi-Témiscamingue. **Amphibia-Nature** documente actuellement la répartition de l'herpétofaune dans la région (biogéographie), notamment la présence des couleuvres et des tortues d'eau douce.

Vous avez aperçu un amphibien ou un reptile ?

Vous pouvez signaler vos observations à **Amphibia-Nature** qui confirmera l'identification de l'espèce et pourra répondre à vos questions. Tout signalement, récent ou passé, est pertinent s'il est accompagné d'une photo, d'une date et d'un lieu d'observation. Ces données permettront d'accroître nos connaissances sur la répartition des espèces et seront utiles à des fins de conservation des habitats et de sensibilisation du public.



Une couleuvre verte dans son habitat.



Une tortue serpentine sur le bord d'une route.

Pour communiquer avec nous en Abitibi-Témiscamingue :

Pour nous signaler la présence d'un amphibien ou d'un reptile (vivant, blessé ou mort) et nous faire parvenir une photo, vous pouvez nous contacter par courriel : info@amphibia-nature.org

Vous pouvez aussi nous joindre au **418-408-5884** ou au **438-491-1914**.

Ce projet de science participative est réalisé sur une base bénévole.

Amphibia-Nature est un groupe de recherche spécialisé œuvrant au Québec.

Pour en savoir plus sur les amphibiens et les reptiles :

<https://www.amphibia-nature.org/>





Voici le petit véhicule que j'ai fabriqué cet hiver. Entièrement électrique avec un panneau solaire pour recharger les batteries. C'est mon invention. Je l'ai appelé "**Le prince de la paix**" pour deux raisons. Premièrement, il est silencieux, contrairement aux VTT qui énervent le monde, qui dérangent. Deuxièmement, le **Prince de la paix** : je me suis basé sur les écritures. Il y a quelqu'un qui m'a fait remarquer qu'un prince de la paix serait bienvenu en ces temps. Jésus (qui était prophète) nous avertis que vers la fin des derniers temps, vous entendrez parler de guerre, de vraie guerre.



Une nation contre une autre nation, un royaume contre un royaume et des conflits familiaux de toutes sortes, des tremblements de terres de toutes sortes. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il va revenir. C'est lui qui va faire la paix, il en a reçu le pouvoir de son père (Esaïe 9.5) C'est là que le monde l'appellera le **prince de la paix**. Il va venir juger les vivants et les morts, de quel côté serez-vous?



Jean Boudreau, évangéliste, machiniste

Je remercie ceux qui m'ont aidé,

Dominic Huot pour l'électricité

Mario Bernard, pour l'électronique

Et le **Garage SDJ Royer** qui m'ont permis d'usiner les pièces.

Dieu vous bénisse!



QU'EST-CE QUE LE JOUR DE LA TERRE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ONT EN COMMUN? RIEN, ME DIREZ-VOUS! **Volume 15, Numéro 4, Avril 2024**

Et pourtant, si  chacun d'entre nous,
chaque jour,
tout le monde ensemble...

22 avril 2024, Jour de la Terre :

Célébré pour la première fois le 22 avril 1970, le Jour de la Terre vise à sensibiliser le monde entier à la protection de l'environnement. Chaque année, plusieurs manifestations et événements ont lieu à cette occasion, mobilisant la planète pour faire face aux enjeux environnementaux tels que la réduction des déchets, la pollution ou encore la crise climatique.



Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes dans 193 pays passent à l'action chaque année dans le cadre du jour de la Terre. Au fil des ans, le Jour de la Terre est devenu le mouvement participatif en environnement le plus important de la planète.



Le saviez-vous? Au Canada, 63 % de la nourriture que nous jetons aurait pu être consommée.

Mettez-vous au défi pour réduire votre gaspillage alimentaire!

Propulsé par le Fonds Éco IGA, le programme À vos frigos vous offre des conseils et des ressources simples et pratiques pour vous accompagner dans vos changements d'habitudes.

À vos frigos c'est :

- * Des vidéos
- * Des conférences
- * Des outils
- * Une communauté.

Action Réduction :

Un service d'accompagnement sur mesure pour une meilleure gestion des matières résiduelles. Tout en s'adaptant à la réalité des organisations publiques ou privées, cet accompagnement personnalisé a pour objectif de diminuer la part des matières envoyées à l'enfouissement, en privilégiant la réduction à la source et la valorisation des matières, comme le compostage ou le recyclage.



Le service comprend :

- * Un plan d'accompagnement et des objectifs sur mesure;
- * Des formations adaptées;
- * Des outils de gestion et un suivi personnalisé;
- * Une certification et des supports de communication pour valoriser les efforts effectués.

La certification d'Action Réduction[®] délivrée par le Jour de la Terre permet d'identifier les organisations qui sont dans une démarche de réduction et de valorisation des matières résiduelles.



Le Jour de la Terre chez soi

Il est toujours possible de célébrer le Jour de la Terre de chez soi! En manque d'inspiration? Voici quelques suggestions :

Alimentation :

- * Manger local : pour manger des produits plus frais, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dus au transport.
- * Réduire son gaspillage alimentaire : Réaliser des infusions, des soupes, des touskis savoureux, congeler, bien conserver : autant d'astuces pour lutter contre le gaspillage alimentaire chez soi.



Énergie :

- * Changer ses ampoules avec des ampoules basse consommation : recyclables et peu exigeantes en énergie, les ampoules basse consommation consomment 80 % en moins d'électricité que les ampoules classiques.
- * Baisser son thermostat : saviez-vous que 19°C est la température de « thermoneutralité » de l'espèce humaine? Pas besoin de chauffer plus, notamment quand on sait qu'au-delà de 20°C, chaque degré de plus augmente la facture de chauffage de 7 %. Bon pour le portefeuille et l'environnement!

Déchets :

- * Composter, consigner, recycler : votre trio gagnant pour réduire votre production de déchets, après une réduction à la source bien sûr! On en parle sur le blogue [ici](#) ou encore [ici](#)!
- * Tendre vers le zéro déchet : de plus en plus d'objets sont à votre disposition pour réduire votre consommation de plastique à usage unique : tasses, pailles, sacs, contenants réutilisables, etc. Changer vos habitudes, on en parle [ici](#).

Nature :

- * Faire son potager : que vous soyez à la campagne avec un grand jardin ou en ville avec un balcon, lancez-vous dans la culture de vos légumes et fines herbes, sans délaisser les fleurs pour nos amis les pollinisateurs!
- * Ramasser un déchet par jour : cela peut paraître bien peu, mais imaginez que chacun de nous profite de sa petite marche pour ramasser un déchet par terre : nos villes, plages et forêts seraient bien plus propres!



Le Défi Pissenlits



N'oubliez pas, poser un geste concret le 22 avril c'est bien, mais tous les jours, c'est encore mieux!

Pour une 4^e année consécutive, le Défi Pissenlits poursuit sa mission de sensibilisation à grande échelle portant sur l'apport vital des insectes pollinisateurs pour la planète. À l'échelle individuelle, l'implication débute par une prise d'action simple, mais efficace : *retarder la tonte du gazon au printemps*, permettant ainsi aux pollinisateurs de faire le plein de pollen et de nectar issus des pissenlits et autres fleurs. À l'échelle d'une ville ou d'une entreprise, le report de la tonte du gazon sur vos terrains, jusqu'à ce que les pissenlits aient atteint la fin de leur floraison, a un impact significatif sur la santé des pollinisateurs!

Le Défi Pissenlits connaît un important succès depuis sa création, en 2021. Chaque année, le mouvement est rejoint par un nombre croissant d'individus, d'entreprises, d'organismes, de municipalités et de MRC, permettant aux pollinisateurs de poursuivre efficacement leur travail essentiel à notre alimentation. Ce succès est notamment atteint grâce à l'implication d'organisations comme la vôtre qui valorisent les gestes simples mis de l'avant par le mouvement, et qui offrent une importante visibilité à sa mission.



Commanditaires



Municipalité
de La Reine

MERCI! Grâce à vous, nous
recevons notre journal
communautaire!

Mai 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 	2	3	4
5	6 Séance du Conseil	7	8 	9	10	11
12  BRUNCH FÊTES DES MÈRES	13	14 Soirée Biblio	15 	16	17 Ouverture de la pêche au Québec	18
19	20 Fêtes des patriotes	21	22 	23	24	25
26	27	28 Soirée Biblio	29 	30	31	